



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **23 mai 2011**

Délibération n° 2011-2238

commission principale : développement économique

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Contrat de projets Etat-Région 2007-2013 - Opération Centre universitaire des quais (Saint Luc-Saint Joseph) et locaux d'enseignement - IUT Jean Moulin Lyon 3 - Individualisation d'autorisation de programme - Attribution d'une subvention d'équipement au Rectorat de l'académie de Lyon

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation

Rapporteur : Monsieur Arrue

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 13 mai 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 25 mai 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bailly-Maitre, MM. Balme, Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne J.C., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Lambert, Mme Laval, MM. Lebuhotel, Lelièvre, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Lung, Longueval, Louis, Lyonnet, Morales, Muet, Ollivier, Mmes Palleja, Pesson, MM. Petit, Pili, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, MM. Roche, Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : M. Reppelin (pouvoir à M. Desseigne), Mme Vullien (pouvoir à M. Abadie), MM. Philip (pouvoir à M. Kimelfeld), Passi (pouvoir à M. Réale), Mme Bargoin (pouvoir à M. Barthelémy), MM. Chabert (pouvoir à M. Lelièvre), Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Léonard (pouvoir à Mme Cardona), Millet (pouvoir à M. Thivillier), Nissanian (pouvoir à Mme Tifra), Pillon (pouvoir à M. Fleury), Mme Roger-Dalbert (pouvoir à Mme Revel), MM. Rousseau (pouvoir à M. Suchet), Schuk (pouvoir à M. Grivel), Vincent (pouvoir à M. Da Passano).

Absents non excusés : Mme Bab-Hamed, MM. Giordano, Le Bouhart, Mme Perrin-Gilbert, M. Turcas.

Séance publique du 23 mai 2011

Délibération n° 2011-2238

commission principale : développement économique

objet : **Contrat de projets Etat-Région 2007-2013 - Opération Centre universitaire des quais (Saint Luc-Saint Joseph) et locaux d'enseignement - IUT Jean Moulin Lyon 3 - Individualisation d'autorisation de programme - Attribution d'une subvention d'équipement au Rectorat de l'académie de Lyon**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation

Le Conseil,

Vu le rapport du 4 mai 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le contrat de projets Etat-Région 2007-2013

Dans le cadre du plan de mandat 2008-2014, la Communauté urbaine de Lyon affirme sa volonté de soutenir l'innovation, l'université et la recherche, porteurs de la croissance économique, afin de faire de l'agglomération lyonnaise un territoire dynamique et attractif sur la scène internationale.

La convention de site en application du contrat de projets Etat-Région 2007-2013 (CPER) volet enseignement supérieur - vie étudiante et recherche a fait l'objet d'une délibération du conseil de Communauté du 11 février 2008.

L'engagement financier de la Communauté urbaine au titre de cette convention de site s'élève à 40 M€, soit 22 M€ sur la recherche, en priorité sur les infrastructures et équipements de recherche, et 18 M€ sur l'enseignement supérieur et la vie étudiante, sur des projets collectifs du Pôle de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) Université de Lyon, sur les projets de mise au standard d'accueil des établissements ainsi que sur le développement d'une offre nouvelle de logement étudiant à vocation sociale (CROUS).

Cette convention de site prévoit notamment sur le volet enseignement supérieur la construction du Centre universitaire des quais.

Le projet de Centre universitaire des quais a été initié lors du Contrat de plan Etat-Région 2000-2006 et réinscrit au Contrat de projet Etat-Région 2007-2013.

L'îlot Saint Luc-Saint Joseph destiné à accueillir cet ensemble immobilier a fait l'objet d'une acquisition et d'une remise en état réalisées par la Communauté urbaine de Lyon à hauteur de 4,726 M€ dans le cadre du contrat de plan 2000-2006.

Une étude de définition a abouti, en juillet 2008, à un programme sur la base duquel un concours pour la mission de maîtrise d'œuvre a été lancé. La désignation du titulaire de ce marché en juin 2010 permet d'aborder la phase opérationnelle de ce projet immobilier.

Le projet de Centre universitaire des quais représente la première phase d'aménagement de la parcelle, dont le coût prévisionnel global est de 13,884 M€.

L'opération regroupe plusieurs équipements, dont l'IUT Jean Moulin au sein de l'Université Lyon 3, pour lequel la Communauté urbaine apporte un financement, objet de la présente délibération, et un restaurant universitaire (dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par le CROUS).

La deuxième phase d'aménagement de l'îlot concerne la construction de la Maison de l'internationale qui est portée dans le cadre du projet Lyon Cité Campus (opération Campus de l'Etat) pour laquelle la Communauté urbaine est également engagée financièrement et qui fait l'objet d'une délibération distincte.

Le projet Centre universitaire des Quais - IUT Lyon 3

Pour cette opération, la maîtrise d'ouvrage est assurée par le Rectorat de l'académie de Lyon.

Le coût de construction de l'IUT Lyon 3 s'élève à 9,87 M€. Le financement est assuré par l'Etat et par la participation de la Communauté urbaine et du Conseil général du Rhône.

La répartition financière (en M€) s'établit comme suit :

- Etat :	4,336 M€
- Conseil général :	2,805 M€
- Communauté urbaine :	2,729 M€

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve le projet de construction de l'IUT Jean Moulin-Lyon 3 dans le cadre de l'opération Centre universitaire des quais prévue par la convention d'application du site de Lyon du contrat de projet Etat-Région (CPER) 2007-2013 volet "Recherche, enseignement supérieur et vie étudiante".

2° - Décide l'individualisation de l'autorisation de programme A1 - Garantir le dynamisme économique de la Communauté urbaine, sur l'opération n° 2424 pour un montant de 2 729 000 € en dépenses à la charge du budget principal réparti selon l'échéancier suivant : 545 800 € en 2011, 1 091 600 € en 2012, et 1 091 600 € en 2013.

3° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention d'équipement d'un montant de 2 729 000 € au profit du Rectorat de l'académie de Lyon,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine et le Rectorat de l'académie de Lyon définissant, notamment, les engagements et les modalités d'intervention de la Communauté urbaine de Lyon.

4° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

5° - La dépense d'investissement de 2 729 000 € sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2011, 2012 et 2013 - compte 204 180 - fonction 23, selon l'échéancier suivant : 545 800 € en 2011, 1 091 600 € en 2012 et 1 091 600 € en 2013.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 25 mai 2011.